

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

105^e séance tenue le 5 mai 2008 à 17 h

**Centre de services de Hull, salle Jean-Luc-Guindon,
2^e étage, 775, boul. de la Carrière**



PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Denise Laferrière, présidente, conseillère, district de Hull (n^o 8)
M. Luc Angers, conseiller, district des Promenades (n^o 11)
M. Jonathan Brulotte, citoyen
M. Karl Gagné, citoyen
M. Jacques Lanoix, citoyen
M^{me} Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne
M^{me} Lyne Rouillard, citoyenne

Ressources-internes

M. Yvon Dallaire, coordonnateur de projets et de design urbain
M^{me} Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau
M^{me} Catherine Marchand, dir., Module de l'urbanisme et du développement durable
M. Guy Tousignant, coordonnateur de projets, Service des projets immobiliers

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des commissions et comités

ABSENCES :

Membres

M. Simon Racine, vice-président, conseiller, district de Limbour (n^o 9)
M^{me} Lise Robitaille, citoyenne
M. Nick Xenos, citoyen

Ressources-internes

M. Salah Barj, Société de transports de l'Outaouais

DISTRIBUTION : Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENTE

SECRETÉAIRE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h.

2. Date de la prochaine assemblée (12 mai 2008)

On rappelle que la prochaine séance du CCU se tiendra le 12 mai 2008. On mentionne aussi qu'une séance spéciale devra, sans doute, être tenue jeudi le 19 juin 2008.

3. Dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but de permettre la construction d'un centre sportif sur le terrain sis au 850, boulevard de la Gappe – district électoral du Versant.

On présente une mise en contexte du projet de construction du centre sportif de Gatineau en insistant sur le concept architectural, les fonctions du bâtiment, l'accessibilité, les matériaux de revêtement extérieur, la localisation, l'aménagement paysager, etc.

Plusieurs commentaires sont formulés, notamment sur :

- Les caractéristiques des revêtements extérieurs;
- Les aires de rassemblement;
- La pérennité de l'architecture et des couleurs;
- L'écoulement de l'eau de la toiture;

Départ de M^{me} Catherine Marchand.

- Le nombre de supports à vélo;
- Le lien entre le Cegep et le centre sportif.

On s'interroge sur l'aménagement de la gargouille et de l'impact de l'écoulement de l'eau sur le bâtiment et de son arrivé au sol.

R-CCU-2008-05-05 / 86

Que ce comité recommande au conseil d'approuver des dérogations mineures au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau pour la propriété sise au 850, boulevard de la Gappe dans le but de permettre la réalisation du centre sportif de Gatineau visant plus particulièrement à :

- Exempter de l'application des marges maximales avant et latérales sur rue;
- Réduire le rapport plancher/terrain (C.O.S.) de 0,5 à 0,4;
- Réduire la distance minimale entre une rampe d'accès extérieure ouverte donnant accès au rez-de-chaussée et une ligne de terrain de 1 mètre à 0 mètre;
- Réduire la proportion minimale requise de 90 % de matériaux de revêtements extérieurs de classe 1 à 74 % sur la façade nord du bâtiment, 60 % sur la façade sud du bâtiment, 24 % sur la façade est du bâtiment et à 13% sur la façade ouest du bâtiment;
- Exempter de l'obligation, pour les façades d'un bâtiment principal visibles de la rue, de présenter un traitement architectural avec un découpage de la façade par une série de pilastres;

- Exempter de l'obligation d'aménager en perrés de béton, en argile ou en pierre la partie de la cour avant de moins de 7,5 mètres de profondeur.

ADOPTÉE

4. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 20.